

Charte forestière du Morvan

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF DU HAUT-FOLIN

Compte-rendu du Comité de Pilotage du 21 novembre 2008
à la mairie de La-Grande-Verrière

Présents

Marie-Claude Barnay (La-Grande-Verrière), Charles de Ganay (CRPF), Cédric Turé (CIPREF), Jean-Michel Meriaux (DRAF), Jean Croisel (CRB), Tanguy Landrot (Syndicat des propriétaires forestiers 71), Jean-Philippe Caumont (PNRM), Hugues Dollat (DIREN), Lucienne Haèse (Autun Morvan Ecologie), Jean-Dominique Robin (DDAF 71), Renaud Abord de Chatillon (Forestiers Privés de Bourgogne), Alexis Brevet (Coforet), Frederic Michon (Coforet), Maxime Gautrain (Arleuf), René Blanchot (Glux-en-Glenne), Sylvain Augoyard (CIPREF), Richard Lachèze (CFBL), Laurence Combet (CC Autunois), Thomas Dunoyer (La-Celle-en-Morvan), Gérard Trémeray (Roussillon-en-Morvan), Jean P. Barraud (section forestière de la FRCA, représentant les coopératives), Jean-Louis Porcheret (Syndicat des propriétaires forestiers 71), Gilles Guespereau (Unisylva), Arnaud Rochot (Aprovalbois), Gilles Brouillet (CRPF), Francis Pauquai (CRPF), Hervé Louis (CRPF), Nicolas Rasse (CRPF), Jean-Philippe Caumont (PNRM), Carole Zakin (PNRM).

Excusés

Anne-Catherine Loisier (PNRM), Robert Jacquemard (CG71, CC Beuvray Val d'Arroux), Rémy Rebeyrotte (CC Autunois), Roland de Vaucelles (Syndicat des Forestiers Privés), Daniel Daunot (La-Petite-Verrière), Alain Dechaume (ONF).

Ordre du jour

- Accueil : Mme Marie-Claude Barnay, maire de La-Grande-Verrière, M. Jean-Philippe Caumont, Directeur du Parc naturel régional du Morvan, M. Charles de Ganay, Président du Centre Régional de la Propriété forestière de Bourgogne
- Les objectifs des Plans Développement de Massif (PDM)
- Présentation du PDM du Haut-Folin
- Présentation de la première phase : le diagnostic
- Proposition des axes d'intervention et des actions à réaliser, programmation, suivi
- Questions diverses

Objectifs des PDM et PDM du Haut-Folin

Cf. fiche « Le Plan de développement de massif du Haut-Folin ».

Diagnostic

Cf. document « diagnostic » ci-joint.

Synthèse des discussions

- L'Office National des Forêts a-t-il été invité ?
→ L'ONF fait partie du comité de pilotage (cf. liste en annexe). Alain Dechaume, responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF a été contacté et sera rencontré très prochainement.
- Même question pour Issoria qui possède beaucoup de forêts sur la commune d'Arleuf.
→ Issoria ne fait pas partie du comité de pilotage qui regroupe les instances représentatives des différents acteurs. Et il convient de rappeler que la démarche cible en priorité les petits propriétaires. Mais Issoria sera informé et associé si nécessaire.
- Comment seront pris en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre du PDM ?
→ Les enjeux ont été identifiés dans le diagnostic et leur prise en compte sera développée dans les propositions d'actions.
- Précision sur les surfaces avec Plan Simple de Gestion (PSG)
→ Cf. diagnostic : la moitié de la forêt privée en superficie est dotée d'un PSG.
- Articulation avec l'actualisation du schéma des routes stratégiques du bois
→ Les éléments recueillis pour l'actualisation du schéma des routes stratégiques ont été pris en compte.

Propositions d'actions

Cf. document « propositions d'actions » ci-joint.

Synthèse des discussions

Action	Ce qui a été dit	Réponse / Proposition
A1 – Diffuser les connaissances de base sur la forêt	<p>Le bulletin de l'union régionale des syndicats départementaux de propriétaires sylviculteurs peut être un relais pour diffuser les informations concernant le PDM.</p> <p>La formule « causeries de 20h30 » a déjà été testée avec réussite par le CRPF.</p> <p>Le Journal du Parc et les bulletins municipaux peuvent aussi être des supports de diffusion de l'information.</p> <p>La communication doit aussi porter sur les techniques « proches de la nature » ou le « Contrat Forêt »...</p>	<p>La communication portera sur toutes les thématiques du PDM.</p> <p>Le CRPF fera passer les éléments aux mairies pour les bulletins municipaux qui vont paraître en fin d'année.</p>
A2 – Partager et diffuser les connaissances sur la réglementation forestière et les aides financières	<p>La réglementation des boisements relève maintenant de la compétence des conseils généraux.</p> <p>Les bonnes pratiques (guide débardage, contrat de vente, origine des plants...) doivent aussi être abordées.</p>	<p>La réunion sera organisée en partenariat avec les organismes compétents en intégrant les propositions.</p>

<p>A3 – Inciter les propriétaires à la gestion forestière sur le long terme</p>	<p>La formulation « L'autre moitié n'adhère pas forcément à des garanties de gestion durable » est à revoir car les propriétaires n'adhèrent pas par choix, en général, mais par méconnaissance.</p> <p>Quels sont les moyens pour réellement mobiliser les propriétaires sur de bonnes pratiques ?</p>	<p>La phrase sera reformulée : « L'autre moitié ne présente pas de garantie de gestion durable »</p> <p>En terme de sylviculture, les propriétaires seront incités à signer le Contrat Forêt. En terme de dessertes, les principes de la gestion durable seront présentés en réunion d'information.</p>
<p>A4 – Mettre en œuvre une sylviculture résineuse favorable à la stabilité des peuplements et de qualité</p>	<p>Les titres des actions A4 et A5 orientent peut-être un peu trop vers le résineux.</p> <p>Ces actions sont du même ordre et peuvent être regroupées.</p> <p>Le cas de la transformation (notamment pour les vieux taillis furetés de hêtres qui ne rejettent pas) et du mélange est à évoquer.</p>	<p>Les fiches A4 et A5 seront regroupées en intégrant la transformation et le mélange : « Amélioration et valorisation des peuplements »</p>
<p>A5 – Améliorer et valoriser les peuplements feuillus existants</p>	<p>Le Haut-Folin a la particularité de présenter d'anciennes plantations fruitières de châtaignier.</p> <p>La forêt de Folin servira-t-elle de lieu de démonstration ?</p>	<p>A approfondir dans la fiche C3.</p> <p>Oui, elle est connue et peut servir de support sur différents thèmes.</p>
<p>A6 – Renouveler la ressource</p>	<p>Toutes les démarches d'information / formation s'appuient prioritairement sur les supports existants réalisés dans le cadre de la charte forestière, des universités d'été de la forêt...</p>	<p>La réalisation de nouveaux supports sera limitée au strict nécessaire</p>
<p>B1 – Améliorer et développer la desserte forestière</p>	<p>7 communes sont dotées d'un schéma directeur.</p> <p>Il est demandé de soigner les abords des entrées de dessertes forestières.</p> <p>Plusieurs maires rappellent que le débardage suscite beaucoup de problèmes sur leurs communes.</p> <p>Il convient dans cette action de se référer au « guide débardage », à la charte « Quali-TF », à la certification forestière...</p>	<p>Un travail est en cours pour que les 2 communes restantes se dotent d'un schéma directeur.</p> <p>Le traitement des abords et les démarches « qualité » seront intégrées.</p>
<p>B2 – Faciliter le regroupement des opérations sylvicoles des propriétaires</p>	<p>Comment être efficace pour le regroupement de chantier, notamment quand une machine travaille dans un secteur ?</p>	<p>Réunion prévue avec les opérateurs économiques pour traiter cette question</p>

<p>B3 – Améliorer la structure foncière forestière</p>	<p>Est-il envisagé d’aller jusqu’au relevé cadastral ?</p> <p>Le regroupement parcellaire ne risque-t-il pas de conduire à des unités de gestion de grande taille entraînant une perte de diversité ?</p> <p>Jean-Louis Porcheret se propose d’être le représentant des propriétaires privés pour participer aux groupe de travail sur la structure foncière forestière.</p> <p>Quels moyens ?</p>	<p>Démarche lourde réalisée dans le Limousin. Avec peu de moyens, le contact est plus efficace.</p> <p>Le regroupement parcellaire est un processus long : 26 parcelles regroupées pour 1,8 ha et 9 parcelles pour 3 ha, en 30 ans.</p> <p>Il est demandé aux communes de choisir un représentant pour participer au groupe de travail sur cette thématique.</p> <p>Les conseils généraux ont des dispositifs pour les petites parcelles. Par ailleurs, le dispositif sur les biens vacants, qui a été simplifié, peut être étudié.</p>
<p>C1 – Concilier gestion forestière, paysage et biodiversité</p>	<p>Pas de remarque</p>	
<p>C2 – Concilier gestion forestière et patrimoine archéologique</p>	<p>Pas de remarque</p>	
<p>C3 – 1000 châtaigniers à fruits</p>	<p>Il est proposé de prendre contact avec l’association des producteurs de marrons à Saint-Léger-sous-Beuvray.</p> <p>L’amélioration des taillis de châtaigniers est à prendre en compte, notamment avec le démarrage de la production de bardeaux à Etang-sur-Arroux.</p>	<p>Thématique traitée dans la fiche A5, à développer dans l’explicatif.</p>
<p>C4 – Créer un sentier de découverte forestière</p>	<p>Dans le cadre du projet de développement touristique du Haut-Folin, le Parc a proposé une boucle de 22 km de découverte notamment sur les tourbières. La thématique forêt pourrait être intégrée.</p>	<p>Voir s’il y a un potentiel pédagogique sur la forêt.</p>

Questions diverses

- Le Parc mène une importante action sur le bois énergie qui pourrait apparaître dans le PDM
 - Le lien est à faire.

- Contrat Forêt : quelle est la répartition des tâches entre le Parc et le CRPF
 - Le CRPF assure, en lien avec le PNRM, la promotion du Contrat Forêt auprès des propriétaires et le premier contact. Le Parc réalise le prédiagnostic et prépare le dossier pour le Conseil Régional. Il faudra prévoir un groupe de travail pour validation avant transmission des dossiers au Conseil Régional et communiquer sur le contrat.

- Mise en œuvre des actions du PDM
 - La plupart des actions seront mises en œuvre par le CRPF dans le cadre de la phase d'animation du PDM en lien étroit avec les opérateurs économiques.
 - Le Conseil Général de la Nièvre n'ayant pas souhaité soutenir cette démarche pour l'instant, l'animation sera réalisée sur les communes de Saône-et-Loire. Une demande sera adressée au Conseil Régional de la Nièvre, avec les éléments de diagnostic et le plan d'actions, pour étendre l'animation aux communes de la Nièvre.

- Diffusion du diagnostic et des informations relatives au PDM du Haut-Folin
 - Le CRPF va mettre en place une page dédiée au Haut-Folin dans son nouveau site internet www.foret-de-bourgogne.com (mise en ligne prévue début 2009)

Calendrier prévisionnel des actions

Action	Opération	Fin 2008	Premier semestre 2009	Deuxième semestre 2009	Remarques
A1	3 « Causeries de 20h30 » Réunion auprès des élus Gazette biannuelle	X	X ? X	?	
A2	Réunion de vulgarisation « réglementation » Création d'une page internet dédiée		DEBUT 2009	X	
A3	Réunion de vulgarisation « document de gestion »			X	
A4	Réunion de vulgarisation « sylviculture résineuse »		26/04/2009		Programme régional de formation du CRPF
A5	Réunion de vulgarisation « sylviculture des feuillus »			02/10/2009	Réunion spécifique PDM
A6	Réunion de vulgarisation « renouvellement de la ressource »			03/09/2009	
B1	Actualisation des schémas directeurs de dessertes forestières Résorption des points noirs Réunion de vulgarisation « dessertes	X X	X X	X 16/10/2009	Action PNRM
B2	Réunion de vulgarisation « commercialisation » Réunion de vulgarisation « petites parcelles » Partenariat avec les gestionnaires	X	06/04/2009 26/06/2009		Première réunion le 21/11/2008
B3	Groupe de travail « structure foncière »		X		
C1	Réunion de vulgarisation « paysage et biodiversité » Kit de franchissement		X	X	Action à monter
C2	Réunion de vulgarisation « patrimoine archéologique »			X	
C3	Plantation de 1000 châtaigniers à fruits			X	Action à monter
C4	Organisation d'une randonnée Conception, installation sentier			X X	Action à monter